

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2025

Commune
de AZÉ
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
30/01/2025

En exercice	Présents	Votants
14	9	13

OBJET DE LA
DELIBERATION

N° 2025-08 Subventions aux associations communales et non communales

Envoyé en préfecture le :

13 FEV. 2025

Déposé en ligne le

13 FEV. 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois de février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, LANDRÉ Béatrice,
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absentes excusées : Mme JOLY-LAVRIEUX Martine qui a donné pouvoir à Mme GUILLOU Sylvie,
Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à M. LELEU Eric,
Mme RENOU Christelle qui a donné pouvoir à Mme LANDRÉ Béatrice,
Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER,

Absent non excusé : M. TYTGAT Loïc

M. GAUTHIER Cédric est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire informe que les associations suivantes ont déposé des demandes de subventions en mairie et qu'il convient de se prononcer :

- Association des conciliateurs de Justice
- Cinécole en Vendômois
- Perche Nature
- Prévention routière de Blois
- Tennis Azé/Villiers
- AL St OUEN Basket
- Tour du Loir et Cher
- Secours catholique
- ADMR
- Le Campus des Métiers et de l'artisanat Centre Val de Loire
- Le Secours populaire Français
- Les restos du cœur du loir et Cher
- Le centre de formation des apprentis – Sarthe
- Sapeurs pompiers humanitaires

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, de donner une subvention à :

- Association des conciliateurs de Justice – 50 €
- Cinécole en Vendômois – 50 €
- Perche Nature – 50 €
- Prévention routière de Blois – 50 €
- Tennis Azé/Villiers – 500 €
- AL St OUEN Basket – 50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, de donner une subvention, si les associations en font la demande à :

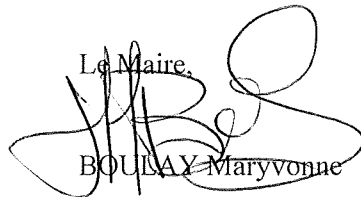
- Association des Secrétaires de Maire : 50 €
- Association A.V.E.N 41 – 50 €

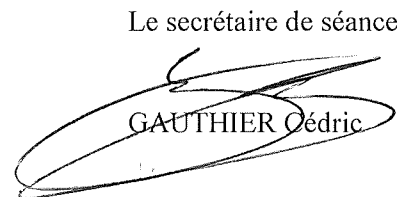
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas donner aux associations suivantes :

- Tour du Loir et Cher
- Secours catholique
- ADMR
- Le Campus des Métiers et de l'artisanat Centre Val de Loire
- Le Secours populaire Français
- Les restos du cœur du loir et Cher
- Le centre de formation des apprentis – Sarthe
- Sapeurs pompiers humanitaires

Le nombre mise à disposition gratuite de la salle polyvalente aux associations communales est également évoqué. Après en avoir discuté, les membres présents décident, à l'unanimité, de garder le nombre de 2 mise à disposition gratuite de la salle polyvalente aux associations communales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

GAUTHIER Cédric